Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien

LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°121
Novembre 2026

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Claude Monet, les Nymphéas et les artistes de la Grande Guerre





« Il a mis l'éternité dans une goutte d'eau », a déclaré Cyril Sciama, directeur général du musée des impressionnismes de Giverny, en évoquant *les Nymphéas* de Claude Monet.

Pour nous, Claude Monet a fait plus encore, il a inscrit l'éternité dans la victoire du 11 novembre 1918.

Le 12 novembre 1918, le peintre écrivait à Georges Clemenceau :

« Cher et grand ami,
Je suis à la veille de terminer deux panneaux décoratifs que je veux signer le jour de la Victoire, et

viens vous demander de les offrir à l'État par votre intermédiaire. C'est peu de chose, mais c'est la seule manière que j'ai de prendre part à la Victoire. Je désire que ces deux panneaux soient placés au Musée des Arts Décoratifs et serais heureux qu'ils soient choisis par vous.
Je vous admire et vous embrasse de tout mon cœur. »

Prendre part à la victoire fut, pour les artistes — qu'ils soient peintres, écrivains, poètes ou musiciens —, un défi à relever, alors que la Grande Guerre avait montré que les civilisations étaient mortelles.

En ce 11 novembre 2026, alors que les tranchées ont fait leur réapparition sur les champs de bataille européens, redonnons toute leur place à nos peintres « de guerre ». Comme Claude Monet, Fernand Léger ou Félix Vallotton, mais aussi Maurice Denis, André Dunoyer de Segonzac, Georges Bruyer, Raymond Renefer et Georges Desvallières.

Chacun de ces peintres a utilisé son pinceau pour inscrire la Grande Guerre dans l'histoire universelle.

Le centenaire de la mort de Claude Monet nous permet de nous en souvenir.

Photo : Plaque apposée par Le Souvenir Français en hommage à Georges Clemenceau à Bernouville (Eure).

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact : communication@souvenir-francais.fr

Actualités

Billets d'humeur du Président Général	**Agenda de la Chapelle de Rancourt**	**Agenda de la Maison Régionale de la Mémoire**	**Podcast : S'engager par Marie-Françoise Morel**







LE THEME DU MOIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



L'ŒIL DE L'HISTORIEN



Alexandre Duval-Stalla

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Gabrielle Thierry

C'ÉTAIT HIER



POUR EN SAVOIR PLUS...

UNE PHOTO ET SON HISTOIRE

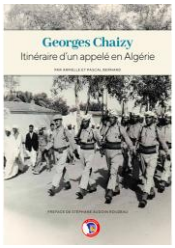


Notre boutique

Guide des acteurs de mémoire 14-18 (Édition 2026)



Georges Chaizy, itinéraire d'un appelé en Algérie



"Mémoire de Résistants" par Léon Landini



Commandez du vin pour vos événements !



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à faire un don avec ce formulaire.

REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

FORMULE CHOISIE - 2026		
PROFIL ADHÉRENT(E)	*Montant après défiscalisation▼*	
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 €	*3,40 €*
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 €	*6,80 €*
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 €	*17,00 €*
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €	
4 revues annuelles - **si adhérent** *(l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)*	10 €	

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Dans le cadre de la dématérialisation des déclarations annuelles de revenus, la production de justificatifs de versements pour bénéficier d'une réduction d'impôt n'est plus requise. Toutefois, en cas de demande de l'administration fiscale, un reçu sera émis et transmis. ***Le règlement en ligne privilégie la transmission automatique de ce reçu par voie électronique.***

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- **par CHÈQUE** : à l'ordre de **LE SOUVENIR FRANÇAIS |** à envoyer au siège social : **20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris**
- **par VIREMENT BANCAIRE** : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 **PSSTFRPPPAR**
- **en ESPÈCES :** à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- **en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : https:**//le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —

✂----------

ADHÉSION ❑ RENOUVELLEMENT COTISATION ❑ DON ❑

Je verse la somme de ..... € en règlement de *(case à cocher)* ❑ ma cotisation
❑ ma cotisation AVEC abonnement revue

Délégation ou Comité d'affiliation.....

Mes coordonnées
(nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM.....

Prénom .....

Adresse postale.....

Code postal ..... Ville .....

Adresse électronique .....

Téléphone (fixe ou portable) .....

Date :.....

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1er février 1906 – Tél. 01 48 74 53 99. En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !

Le Souvenir Français
20 rue Eugène Flachat
copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024